



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PERIGORD RIBERACOIS

Plots 4.B : Règlement graphique - Cheval

Echelle : 1 : 5 000

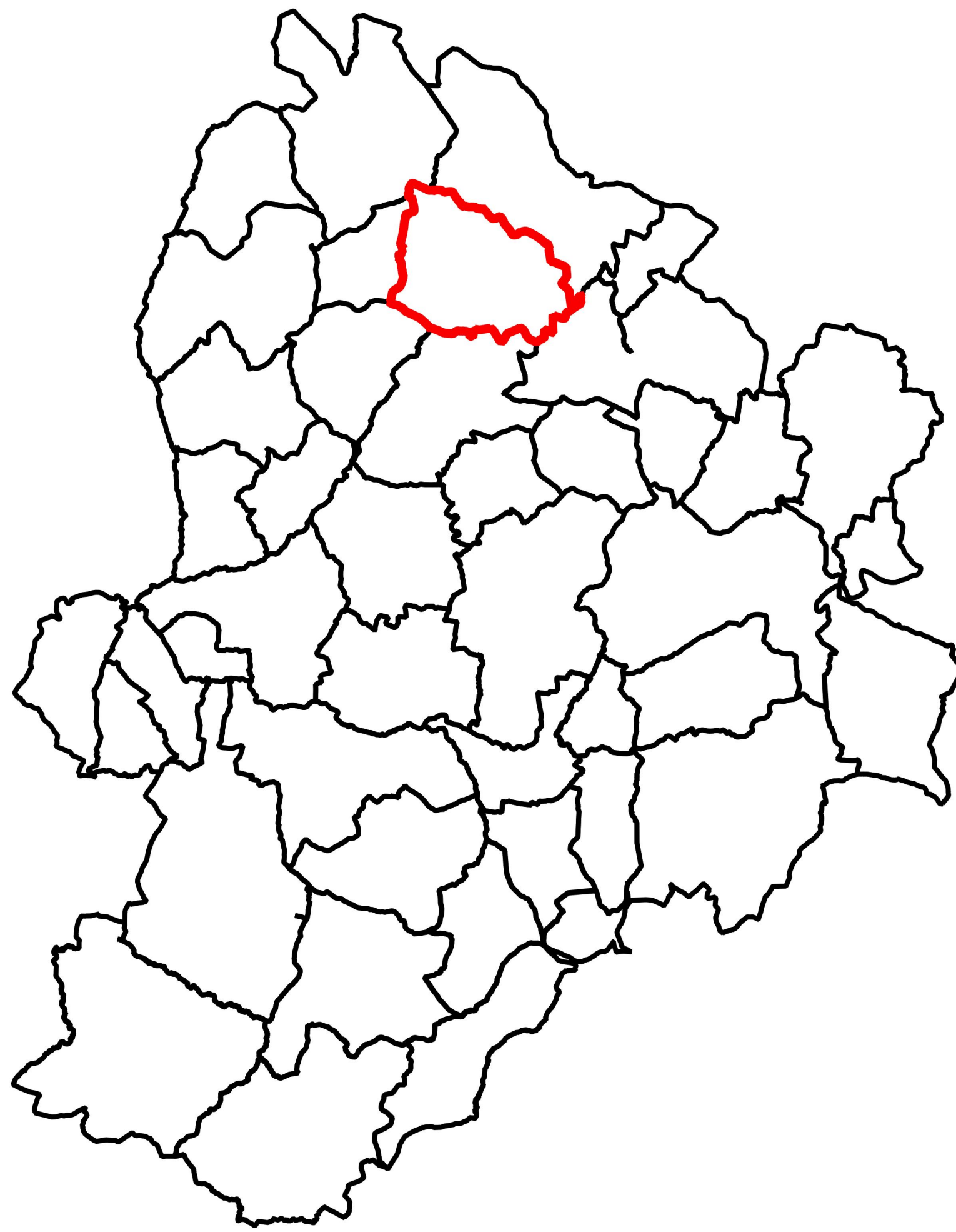
Octobre 2021

4 36 0727

ARTELIA

Agence de Pau

Urbanisme - Environnement - Aménagement - Travaux de Génie Civil - Travaux de Génie Rural - Travaux de Génie Maritime



Légende (liste exhaustive)

Zones urbaines

- UA : Centre bourg ancien
- UAa : Centre bourg ancien en ass. autonome
- UAAn : Centre bourg anciens de Montagnier
- UAUp : Zone urbaine du centre bourg définie sur le périmètre ZP1 de l'AVAP
- UAUpv : Secteur de la zone urbaine qui en raison de sa configuration (situé sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs de bâti
- UB : Zone urbaine d'extension récente
- UBa : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
- UBapv : Secteur autorisant des hauteurs de bâti en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'AVAP
- UBAn : Zone urbaine d'extension récente de Montagnier
- UBUp : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP
- UC : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré
- UCa : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré en ass. autonome
- UCAn : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré de Montagnier
- UCUp : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP
- UCUpv : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
- UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêts coll. ou services publics
- UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
- ULv : Zone urbaine à vocation d'activités équestres et touristiques
- UY : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
- UYa : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
- UYUp : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles

Zones à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
- Ala : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
- AlAn : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montagnier
- AlUp : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
- AlUpv : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
- Naa : Zone dédiée aux activités équestres isolées
- Nae : Zone naturelle destinée aux activités de l'axe d'axe Ribère-Saint-Aulaye
- Nc : Zone de carrière
- Nce : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- Nee : Zone naturelle dédiée à l'activité de centre équestre
- Nh : Quartiers isolés
- Nh : Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
- Nhv : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques
- NH1 : Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
- NH2 : Zone naturelle destinée aux extensions de chambres d'hôtes et gîtes et leurs annexes
- Nz : Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour Blanche-Cerdes

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- Ace : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
- Ap : Zone agricole à enjeux paysagers

Prescriptions

- Risque inondation (PPI)
- Risque inondation (ZI)
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
- Secteurs ou sols interdits les nouvelles constructions et installations liées à l'activité agricole
- Éléments naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Linéaires boisés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Éléments de paysage bâti identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU

Informations

- Sap 1 : liée à la présence d'une canalisation de gaz
- Périmètre de protection de captage

